



CACES® R486

FORMATION AU CERTIFICAT D'APTITUDE A LA CONDUITE EN SECURITE DES PEMP

Règlementation décret du 02/12/98, article R 4323-55 du Code du Travail et
Recommandation CNAMTS R 486

Référence : MANU486

Objectifs :

A l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Appliquer les règles de sécurité théoriques et pratiques nécessaires à la conduite des Plates-formes Elévatrices Mobiles de Personnel

Public :

- Salarié de l'entreprise amené à conduire des PEMP et présentant les aptitudes médicales et psychotechniques requises

Pré-requis :

- Avoir suivi une formation EPI et Travail en hauteur
- Être titulaire du permis B (PEMP catégorie B)
- Être reconnu apte médicalement
- Savoir lire et comprendre le français

Equipements stagiaire :

Le stagiaire devra être équipé des moyens de protection individuels appropriés :

- Chaussures de sécurité
- Gilet haute visibilité
- Gants de manutention obligatoires
- Casque de sécurité
- Harnais et longe de sécurité

Catégories : A – B - C (au choix)

Validité du CACES® : 5 ans

Durée :

- Initiale : 3 jours de formation + 1 jour de tests
- Renouvellement* : = 1 à 2 jours de formation + 1 jour de tests

*Copie du CACES® obligatoire pour les renouvellements

VISEO

Z.I des Marais

76340 BLANGY-SUR-BRESLE

Tél : 02 32 97 47 00 Fax : 02 32 97 47 09

conseil@viseo-formation.fr

www.viseo-formation.fr

A – CONNAISSANCES THEORIQUES

1 - Connaissances générales

- Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur (conformité du matériel, notice d'instructions, formation, autorisation de conduite, aptitude médicale, vérifications réglementaires, vérification et entretien du matériel...)
- Dispositif CACES® (rôle de l'Assurance Maladie, recommandation...),
- Rôle et responsabilités du conducteur (devoir d'alerter, droit de retrait...)
- Rôle et responsabilités de l'accompagnateur
- Connaissance des différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels concernés.

2 - Technologie des PEMP

- Les différentes sources d'énergie des PEMP, nature et identification,
- Terminologie et caractéristiques générales (hauteur plancher / hauteur de travail, portée, charge maximale d'utilisation, pente / dévers autorisés, vitesses de translation en position basse / haute, rayon de braquage...),
- Identification, rôle et principes de fonctionnement des différents composants et mécanismes, notamment de translation et d'élévation,
- Identification, rôle et principe de fonctionnement des différents organes et dispositifs de sécurité des PEMP (limiteur de charge / de moment, détecteur de dévers, arrêt d'urgence, limiteur de pression, asservissement, des stabilisateurs, contrôle de position transport, alarmes...) - Risques liés à la neutralisation de ces dispositifs,
- Identification et rôle des différents postes de commande des PEMP (normal, de dépannage, de secours) et organes de service correspondants,
- Types d'organes de roulement existants sur les PEMP (pneumatiques pleins ou gonflés à la mousse, bandages),
- Principes de fonctionnement et technologie des moteurs thermiques des PEMP (connaissances de base : fonction du carburant, du lubrifiant, du liquide de refroidissement...),
- Utilisation, charge et entretien des batteries de traction des PEMP électriques.

3 - Les principaux types de PEMP – Les catégories de CACES®

- Caractéristiques et spécificités des différentes PEMP existantes :
 - PEMP des types 1, 2 et 3,
 - PEMP des groupes A et B,
 - PEMP thermiques, électriques...,
 - PEMP pour utilisation intérieure / extérieure...
- Usages courants et limites d'utilisation des différentes PEMP existantes,
- Définition et limites des catégories de CACES R.486 pour les PEMP concernées.

4 - Notions élémentaires de physique

- Évaluation de la masse, de la surface au vent et de la position du centre de gravité des charges habituellement manutentionnées, selon le lieu et l'activité
- Conditions de stabilité (centre de gravité, moment de renversement...).

5 - Stabilité des PEMP

- Conditions d'équilibre des PEMP,
- Facteurs qui influent sur la stabilité durant les manutentions et pendant les déplacements,
- Règles de stabilisation des PEMP,
- Lecture et utilisation des courbes de charges fournies par le constructeur (charge maximale / hauteur / portée),
- Respect des limites de capacité de la PEMP lors d'entrées/sorties successives de charges sur la plate-forme.

R4/CACES® - 048-A

Edition du 02/01/20 – Page 1/5





Référence : MANU486

Dates et tarifs :

En ligne sur notre site internet
www.viseo-formation.fr

WISEO
 Z.I des Marais
 76340 BLANGY-SUR-BRESLE
 Tél : 02 32 97 47 00 Fax : 02 32 97 47 09
conseil@viseo-formation.fr
www.viseo-formation.fr

CACES® R486

FORMATION AU CERTIFICAT D'APTITUDE A LA CONDUITE EN SECURITE DES PEMP

Règlementation décret du 02/12/98, article R 4323-55 du Code du Travail et
 Recommandation CNAMTS R 486

6 - Risques liés à l'utilisation des chariots des PEMP

Principaux risques - Origine(s) et moyens de prévention associés :

- Renversement de la PEMP
- Chute de hauteur du conducteur ou d'un opérateur embarqué dans la plate-forme
- Heurts de personnes au sol,
- Ecrasement / coincement contre un obstacle d'une partie du corps du conducteur ou d'un opérateur embarqué dans la plate-forme,
- Collision avec un autre équipement de travail mobile (engin, chariot, appareil de levage...),
- Chute d'objet depuis la plate-forme,
- Risques liés au manque de visibilité (défaut d'éclairage, fumée, vapeur, poussière...),
- Risques liés à l'utilisation de carburant, de fluide hydraulique..., modalités de leur manipulation,
- Risques liés à la mise en œuvre des batteries d'accumulateurs, modalité de réalisation des opérations courantes (connexion / déconnexion, manipulation, mise en charge...),
- Risques liés à l'utilisation de l'énergie mise en œuvre (mécanique, électrique, hydraulique...),
- Risques liés à l'environnement (lignes électriques, voies de circulation, présence d'émetteurs...),
- Risques liés aux conditions climatiques (vent, orage, neige, gel et restriction d'usage associée...),
- Risques liés au bruit,
- Risques liés au gabarit de la PEMP,
- Risque d'incendie / explosion,
- Risques liés à une mauvaise ventilation du local (intoxication par les gaz d'échappement...).
- Autres risques liés aux travaux à réaliser depuis la plate-forme (projection de matière sur la PEMP, outils et produits utilisés, coactivité, encombrement de la plate-forme...).

7 - Exploitation des PEMP

- Opérations interdites (levage de charges suspendues à la plate-forme, entrée / sortie de la plate-forme en position haute, utilisation en extérieur d'une PEMP inappropriée, utilisation d'un escabeau d'un support ou du garde-corps pour atteindre une position de travail plus élevée, se positionner sous une charge suspendue...),
 - Incidence des déformations de la structure extensible sur la solidité de la PEMP,
 - Consultation et utilisation de la notice d'instructions du constructeur,
 - Justification du choix et du port des EPI (ancrage et dispositif de retenue) en fonction des préconisations du constructeur,
 - Adéquation de la PEMP aux opérations à effectuer
 - Limites d'emploi (vent limite de service, nature de la surface de roulement et d'appui, pente et dévers autorisés, force manuelle latérale admissible, distance de sécurité avec les lignes électriques aériennes...),
 - Signification des différents pictogrammes (en particulier sur la PEMP) et des panneaux de circulation,
 - Repérage, sur le trajet à parcourir, des lieux ou des situations pouvant présenter des risques,
 - Balisage de la zone d'évolution,
 - Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance de la PEMP
 - Consignation des équipements interférents (ponts roulants, portiques...)
- Utilisation des dispositifs de dépannage et de secours



Référence : MANU486

Moyens techniques :

Salle de formation, paper-board, vidéoprojecteur, plateau technique CACES® conforme aux moyens matériels exigés par la recommandation R486, PEMP, etc.

Moyens pédagogiques :

Cette action de formation s'appuiera sur une méthode participative, associant des exercices pratiques et des apports théoriques. Un livret sera remis à la fin de la formation à chaque participant reprenant tous les thèmes abordés.

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action : Feuilles d'émargement signées par demi-journée par les stagiaires et contresignées par le formateur.

Moyens d'encadrement : formateur CACES® expérimenté

Descriptions du dispositif permettant de suivre les résultats :

L'évaluation de la qualité de formation se fera tout au long de la formation par des exercices de mise en pratique liés directement aux différents thèmes abordés durant la formation ainsi qu'à la fin de la formation au travers de deux questionnaires (Stagiaires et Formateur) renseignés à l'issue de la formation par les participants.

VISEO
Z.I des Marais
76340 BLANGY-SUR-BRESLE
Tél : 02 32 97 47 00 Fax : 02 32 97 47 09
conseil@viseo-formation.fr
www.viseo-formation.fr

CACES® R486

FORMATION AU CERTIFICAT D'APTITUDE A LA CONDUITE DES PEMP

Règlementation décret du 02/12/98, article R 4323-55 du Code du Travail et Recommandation CNAMTS R 486

- Effets de la conduite sous l'emprise de substances psycho-actives (drogues, alcool et médicaments),
- Risques liés à l'utilisation d'appareils pouvant générer un détournement de l'attention (téléphone mobile, diffuseur de musique...).

8 - Vérifications d'usage des PEMP

Principales anomalies concernant :

- Les suspentes (chaines, câbles...) et mécanismes d'élévation,
- La structure,
- Les mécanismes,
- Les dispositifs de sécurité,
- Les sources d'énergie,
- Le circuit hydraulique,
- Les organes de freinage et de direction,
- Les bandages et pneumatiques,
- etc.

B – SAVOIRS-FAIRE PRATIQUES

1 - Prise de poste et vérification

- Utilisation des documents suivants : notice d'instructions (règles d'utilisation, restrictions d'emploi...) et rapport de vérification périodique (validité, observations, restrictions d'usage...),
- Mise en configuration d'exploitation de la PEMP,
- Vérification visuelle de l'état de la PEMP (structure, suspentes...) et de ses contacts avec le sol (stabilisateurs, organes de roulement...) afin de déceler les anomalies et d'en informer son responsable hiérarchique,
- Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité pouvant être actionnés manuellement ou testés sans charge (postes de secours et de dépannage, freinage, limiteurs de courses, limiteur de dévers, avertisseur sonore, dispositifs de signalisation sonores ou lumineux...),
- Vérification du niveau de carburant ou de la charge de la batterie d'accumulateurs,
- Vérification des conditions météorologiques (coup de vent, orage...),
- Vérification de l'adéquation de la PEMP à chaque opération à réaliser, notamment que la manutention est possible compte tenu de la capacité de la PEMP, de la hauteur et de la portée éventuelle (courbes de charges)
- Dans la zone d'évolution, identification des sources potentielles de risques liés à la circulation et à la stabilité de la PEMP, et choix du parcours adapté,
- Balisage de la zone d'évolution,
- Suivant le type de PEMP, déploiement des stabilisateurs et réglage l'horizontalité du châssis – Repli des stabilisateurs en fin d'intervention.

2 – Conduite et manœuvres

- Monter et descendre en sécurité de la PEMP (règle des 3 points, sans sauter...) et s'assurer du retour en position du dispositif d'accès (portillon, sous-lisse relevable...),
- Positionner la PEMP / la plate-forme en fonction de la tâche à effectuer, à un emplacement précis, en respectant une distance de travail et de sécurité de 50 cm environ par rapport aux obstacles (structure, charpente, machine...),
- Déplacer la PEMP / la plate-forme le long de parois verticales et horizontales, dans un espace limité...,
- Adapter sa vitesse en fonction de la charge, de la nature du sol et du trajet à effectuer,
- Vérifier les points d'appui (roues, stabilisateurs...) de la PEMP à chaque positionnement,
- Suivant le type et le groupe de PEMP

R4/CACES® - 048-A
Edition du 02/01/20 – Page 3/5





Référence : MANU486

CACES® R486

FORMATION AU CERTIFICAT D'APTITUDE A LA CONDUITE DES PEMP

Règlementation décret du 02/12/98, article R 4323-55 du Code du Travail et
Recommandation CNAMTS R 486

- circuler en marche avant et arrière, en ligne droite et en courbe, dans toutes les configurations possibles du poste de conduite,
- effectuer les différents mouvements de la plate-forme en douceur, avec progressivité, sans heurt jusqu'à une distance d'approche de 20 cm environ, en respectant les règles de sécurité adaptées,
- charger et décharger une PEMP de type 3 sur un engin de transport
- Effectuer une manœuvre de descente de la plate-forme :
 - au sol, savoir exécuter une manœuvre de descente de secours / de dépannage de la plate-forme,
 - depuis la plate-forme, savoir-faire exécuter une manœuvre de descente de dépannage a un opérateur au sol.
- Communiquer avec l'accompagnant ou, le cas échéant, le chef de manœuvre au moyen des gestes et signaux conventionnels (Norme FDE 52-401) - Savoir réagir à un signal d'alerte,
- Stationner et arrêter la PEMP en sécurité.

3 - Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance

- Vérifier les différents niveaux et identifier les manques éventuels,
- Effectuer les opérations d'entretien journalier,
- Rendre compte des anomalies et dysfonctionnements.

L'évaluation des acquis de la formation sera réalisée par l'intermédiaire d'un contrôle théorique et pratique

Délivrance du certificat CACES® sous condition de réussite aux tests théoriques et pratiques

WISEO
Z.I des Marais
76340 BLANGY-SUR-BRESLE
Tél : 02 32 97 47 00 Fax : 02 32 97 47 09
conseil@viseo-formation.fr
www.viseo-formation.fr

R4/CACES® - 048-A
Edition du 02/01/20 – Page 4/5





CACES® R486

FORMATION AU CERTIFICAT D'APTITUDE A LA CONDUITE EN SECURITE DES PEMP

Règlementation décret du 02/12/98, article R 4323-55 du Code du Travail et
Recommandation CNAMTS R 486

Référence : MANU486T

Objectifs :

Evaluer les connaissances et savoir-faire des Conducteurs pour la Conduite en Sécurité des PEMP

Public :

Salarié de l'entreprise ayant l'expérience de la conduite des PEMP et présentant les aptitudes médicales et psychotechniques requises

Pré-requis :

- ✓ Etre âgé de 18 ans minimum
- ✓ Etre reconnu apte médicalement
- ✓ Savoir lire et comprendre le français
- ✓ Être titulaire du permis B (catégorie B)

Equipement stagiaire :

Le stagiaire devra être équipé des moyens de protection individuels appropriés :

- ✓ Chaussures de sécurité
- ✓ Gilet haute visibilité
- ✓ Gants de manutention obligatoires
- ✓ Casque de sécurité
- ✓ Harnais et longe de sécurité

Catégories :

A-B-C (au choix)

Validité du CACES® : 5 ans

Durée des tests :

- 1 jour / groupe

CONTROLE DES CONNAISSANCES

- Contrôle théorique et pratique
- Délivrance du certificat CACES®
(sous condition de réussite aux tests théoriques et pratiques)

VALIDATION

Le certificat CACES® correspondant à la catégorie évaluée sera remis au conducteur reconnu apte aux tests théoriques et pratiques.

En cas d'échec aux Tests, un compte rendu sera adressé à l'entreprise spécifiant les manques de connaissances du conducteur et le complément de formation souhaitable à lui apporter.

LIEU DES TESTS

Réalisable en nos locaux pour la catégorie B ou sur site entreprise sous réserve de réunir toutes les conditions requises (liste jointe le cas échéant)

INTERVENANT

Un technicien de formation dénommé Testeur

VISEO
Z.I des Marais
76340 BLANGY-SUR-BRESLE
Tél : 02 32 97 47 00 Fax : 02 32 97 47 09
conseil@viseo-formation.fr
www.viseo-formation.fr

R4/CACES® - 048-A
Edition du 02/01/20 – Page 5/5

